

RÉALISEZ VOTRE ACCORD D'ENTREPRISE

Ne négocions jamais avec nos peurs. Mais n'ayons jamais peur de négocier.

Citation de John Fitzgerald Kennedy - Président des États-Unis.

INTÉRÊTS

Vous avez des projets d'accords sans avoir les compétences pour les réaliser ? Vous rencontrez des difficultés pour négocier et/ou mettre en place votre projet d'accord ? Vous êtes confrontés à une négociation d'un accord de substitution et il vous manque le mode d'emploi ?

Nous avons un service adapté à toutes ces situations. En effet, SUCCESS CONSULTING® propose de former les élus des comités d'entreprise à la pratique de la négociation. En complément de cette formation, nous vous aiderons à bâtir votre projet d'accord en s'inscrivant dans une rédaction qui vous ressemble. Assurant ainsi la licéité de votre projet tout en contribuant à lui donner l'orientation liée à vos objectifs, vous détiendrez en fin d'expertise, votre accord d'entreprise.



DÉROULÉ

Former, Rédiger, Négocier :

Tout projet s'échelonne en différentes étapes. Tout d'abord, pour comprendre les mécanismes de la négociation collective, il convient de **se former**. Ensuite, à l'occasion d'un audit de vos besoins, l'expert travaillera à la **rédaction** de votre projet d'accord selon des critères définis avec le comité d'entreprise. Vous serez intégralement associé au contenu de votre support, l'expert n'étant là que pour garantir la viabilité des dispositions, leur **cohérence**, leur **pertinence** et **utilité**. Selon une méthode empruntée au « coaching », nous vous apprendrons à présenter votre accord et à le **négocier**. Il n'est pas toujours simple de faire face à vos interlocuteurs qui maîtrisent parfaitement cet exercice de style. Grâce à quelques conseils et astuces, vous serez en mesure de réussir votre négociation.

ÉTAPE 1

Se former à la négociation

ÉTAPE 2

Analyser et auditer votre objectif

ÉTAPE 3

Rédiger votre projet d'accord

ÉTAPE 4

Introduction auprès de l'employeur du projet

CONDITIONS

Imputable sur votre budget de fonctionnement (0,2 %).

À partir de
3500 € TTC

Nous consulter pour une estimation personnalisée

QUELQUES EXEMPLES D'ACCORDS SUR LESQUELS NOUS AVONS UNE EXPERTISE :

Accord sur l'aménagement et la modulation du temps de travail (35 heures)...

- ... De participation,
- ... D'intéressement,
- ... Sur la fixation et l'octroi de congés payés,
- ... Des règles de gestion des rémunérations,
- ... De mutuelle & de prévoyance,
- ... Sur la GPEC,
- ... Visant à favoriser l'égalité professionnelle,
- ... Des Négociations Annuelles Obligatoires,
- ... Sur la mise en place d'un Compte Epargne Temps,
- ... Sur la formation professionnelle continue,
- ... Sur la mise en œuvre du DIF,
- ... Portant sur le temps de travail supplémentaire,
- ... Sur les conditions de travail de nuit,
- ... Sur les conditions du travail dominical,
- ... Sur l'utilisation des outils informatiques,
- ... Sur les modalités de remboursement des frais,
- ... Sur l'instauration d'une carte affaire,
- ... De méthode dans le cadre d'un PSE,
- ... D'entreprise sur le handicap au travail,
- ... Sur l'exercice du droit d'expression,
- ... Pour l'emploi et le maintien des Seniors ...

Renseignements :
01 75 60 04 21

E-mail :
infos@success-consulting.fr